

Les horaires de fin des formations sont donnés à titre indicatif, en fonction du déroulé de chaque séance.

Les formations identifiées avec le sigle CFGA en jaune correspondent au cursus de formation CFGA du 1^{er} semestre. Celles qui sont identifiées avec le sigle CFGA en vert correspondent au cursus du 2^{ème} semestre (inscriptions ouvertes à compter du 29 août 2023). Ces deux cursus distincts permettent d'obtenir, à l'issue de chaque parcours semestriel complet, le Certificat de formation à la gestion associative (voir page du CFGA pour les conditions d'inscription).

CES FORMATIONS SONT ÉGALEMENT OUVERTES INDIVIDUELLEMENT POUR TOUTE PERSONNE INTERESSÉE, HORS PARCOURS CFGA.

Les formations qui sont proposées dans ce programme sont prévues principalement en présentiel. Une offre de formation à distance sera proposée aux personnes inscrites si le présentiel n'est pas possible.

Vous pouvez également accéder en ligne à la **plate-forme d'e-learning EVA (eva-formationbenevoles.fr)** proposée par La Maison des Associations d'Amiens métropole, partenaire, avec La Maison des Associations de Dijon, du Réseau national des maisons des associations (RNMA). Ces formations et les exercices qui les accompagnent, destinés aux bénévoles et aux dirigeants associatifs, sont accessibles gratuitement, 7j/7, 24h/24.



Pour compléter ce programme de formation, restez informés de l'actualité associative locale et des différentes manifestations et événements proposés par La Maison des Associations de la ville de Dijon, tout au long de l'année :

- Suivez-nous sur la page Facebook de La Maison des Associations www.facebook.com/maisondesassociationsdijon/
- Abonnez vous à notre newsletter maisondesassociations@ville-dijon.fr
- Consultez les informations diffusées sur les écrans d'accueil dans le hall de La Maison des Associations
- Consultez la page "Associations" sur le site internet de la ville de Dijon www.dijon.fr
- Contactez directement La Maison des Associations 03 80 74 56 56 ou maisondesassociations@ville-dijon.fr

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA)

Le **certificat de formation à la gestion associative** est un dispositif mis en place par le décret n° 2008-1013 du 1^{er} octobre 2008.

Il est délivré aux membres d'une association, âgés de seize ans minimum, qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Ce certificat n'est pas un diplôme reconnu par l'État mais il permet d'acter le suivi d'un parcours de formation et de valoriser celui-ci par un document officiel.


Il permet également de développer des compétences pour une éventuelle recherche d'emploi dans le secteur associatif ou autre.


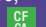
Cette formation est gratuite et s'adresse aux bénévoles, aux dirigeants, aux volontaires en service civique de plus de 16 ans et elle est constituée de 2 parties :

- **Une formation théorique** encadrée par un responsable pédagogique (30 heures) qui est intégrée au programme de formations proposé par la MDA (formations du 1^{er} et du 2nd semestre).

- **Une formation pratique** accomplie sous tutorat pédagogique (20 jours minimum).

La Ligue de l'enseignement 21, partenaire de La Maison des Associations, a obtenu l'agrément permettant de délivrer ce certificat.

 Les formations identifiées par le sigle CFGA, dans ce programme de formation, constituent le parcours obligatoire permettant de valider la formation théorique du certificat.

Deux sessions sont organisées en 2023, l'une au 1^{er} semestre identifiée CFGA en jaune,  la seconde au 2nd semestre, identifiée CFGA en vert. 

Les inscriptions à la session du 2nd semestre seront ouvertes à compter du **lundi 29 août 2023**.

Le **livret de formation** sera délivré en début de parcours, il permettra à la personne souhaitant s'engager dans ce dispositif de faire valider chaque formation par son formateur, au fur et à mesure de son parcours.

La formation pratique comprend la présentation de l'ensemble des activités de l'association, des rencontres avec les responsables de l'association pour définir le rôle de responsable associatif, la participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires et à la gestion administrative ou financière de l'association.

Elle fera également l'objet d'une validation sur le livret de formation.

À l'issue de son parcours complet (formation théorique et formation pratique), un certificat de formation à la gestion associative (CFGA) sera remis à la personne ayant suivi le cursus.

POUR VOUS INSCRIRE ou pour tout renseignement complémentaire sur ce dispositif, merci de vous adresser à la Ligue de l'enseignement 21.



Ligue de l'enseignement 21
Tél. : 07 49 62 27 03
vperon@ligue21.org

Inscription aux formations sur <https://eservices.dijon.fr/association>

- Sauf indication contraire, les formations ont lieu à La Maison des Associations de Dijon ou en visioconférences.
- Elles sont **gratuites** mais nécessitent une inscription préalable.
- L'inscription se fait sur le site de la ville de Dijon : www.dijon.fr (rubrique Eservices/Votre compte, onglet "Association") ou en s'adressant à la MDA au 03 80 74 56 56.
- Inscriptions dans la limite des places disponibles. Merci de bien vouloir prévenir au moins 48 heures à l'avance en cas d'annulation de votre inscription.

La Maison des Associations de la ville de Dijon (MDA)

2, rue des Corroyeurs – 21068 DIJON CEDEX
03 80 74 56 56 • maisondesassociations@ville-dijon.fr
f [facebook.com/maisondesassociationsdijon](https://www.facebook.com/maisondesassociationsdijon)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 10h à 18h

 Site accessible aux personnes à mobilité réduite

Parking vélo

Vélodi / Station "Monge-Cité de la gastronomie"

Divia

T2 / Station "Monge/Cité de la gastronomie"

Lianes 4, 5 • Lignes 12, 18 • Express / Arrêt "Monge/Cité de la gastronomie"
Corol / Arrêt "1^{er} mai-foyer"

Parking Divia Monge accessible 24h/24, 7j/7 (457 places)



La ville de Dijon est adhérente du réseau national des maisons des associations



dijon.fr



2023

Responsables, porteurs de projets, bénévoles, salariés : pour vous aider à structurer et à développer vos activités associatives, participez aux formations gratuites proposées par la MDA.

Formations

Éditorial



@Jonas Jacquiel

Depuis 2007, la ville de Dijon, via sa Maison des Associations, met en place chaque année un programme complet de formations de qualité à destination des dirigeants, des bénévoles et des salariés associatifs, répondant ainsi aux besoins exprimés lors de nos échanges quotidiens. Afin de rendre ces formations accessibles à l'ensemble des associations locales le coût est entièrement pris en charge par la ville.

Cette offre de formations, conçue en collaboration avec nos partenaires, permettra à chacun de mieux appréhender les complexités du monde associatif, facilitera votre prise de responsabilité, vous rassurera dans les démarches administratives et vous donnera des outils pour gérer, dynamiser votre association. Elle pourra être complétée par des temps d'information et des ateliers autour des thèmes essentiels qui font la qualité du fonctionnement associatif, encourageront également la rencontre et la mutualisation des connaissances.

Pour les bénévoles qui veulent aller plus loin, il est possible, en suivant un cursus identifié parmi les formations proposées, d'obtenir le Certificat de formation à la gestion associative (CFG). Son objectif est de valoriser l'engagement bénévole et de développer des compétences pour une éventuelle recherche d'emploi dans le secteur associatif ou autre. Compte tenu du franc succès rencontré par ce dispositif, deux sessions sont programmées dans ce programme 2023.

Je tiens à remercier chaleureusement nos partenaires et nos formateurs qui, par leur fidèle soutien, rendent possible la réalisation de ce programme de formations.

Nous espérons que ce programme répondra une nouvelle fois à vos besoins, et qu'ensemble nous contribuerons à développer la vie associative au sein de notre belle ville.

Hamid EL HASSOUNI

Adjoint au maire délégué à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires

LES FORMATIONS Premier semestre

Le fonctionnement d'une association

Comprendre les spécificités de la Loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.

MARDI 17 JANVIER • 9H15/12H15

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État, remplir une demande de subvention type CERFA.

MARDI 17 JANVIER • 14H/17H

Intervenants ► Ligue de l'enseignement 21
Service vie associative (ville de Dijon)

Les ressources financières d'une association

Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.

JEUDI 2 FÉVRIER • 9H15/12H15

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle !

Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, des salariés et des volontaires pour un management efficace.

JEUDI 2 FÉVRIER • 14H/17H

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

La responsabilité des dirigeants

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

VENDREDI 3 MARS • 10H/12H

EN VISIO
Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Définir et rédiger son projet associatif

Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !

VENDREDI 3 MARS • 14H/18H

Intervenant ► Pôle d'économie solidaire 21

La fonction "employeur"

Présentation de la fonction employeur pour une association, du Chèque emploi associatif et du fonctionnement de la gestion salariale.

JEUDI 16 MARS • 9H15/12H15

Intervenant ► Groupe APSALC

Piloter un projet efficacement

Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...

JEUDI 16 MARS • 14H/18H

Intervenant ► Pôle d'économie solidaire 21

Comptabilité associative (niveau débutant)

Initiation à la comptabilité associative : bilan, compte de résultat, trésorerie (apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 30 MARS • 9H/12H

ET 13H30/16H30

INSCRIPTION À LA JOURNÉE / EN VISIO
Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Le numérique au service des associations

Présentation des services en ligne pour faciliter les formalités administratives des dirigeants dans le cadre de la simplification des démarches (subventions, modifications statutaires et des dirigeants, valideur CEC, sired...) et d'outils numériques pour booster le projet associatif.

JEUDI 6 AVRIL • 9H15/12H15

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Création d'un site internet

Toutes les astuces pour créer facilement un site internet pour son association.

JEUDI 27 AVRIL • 9H15/12H15

Intervenant ► Centre multimédia (ville de Dijon)

Savoir pitcher son projet

Savoir présenter clairement son projet est une étape essentielle pour convaincre le grand public et de potentiels soutiens... mais cela ne s'improvise pas !

JEUDI 4 MAI > 14H/17H

Intervenant ► Pôle d'économie solidaire 21

Comptabilité associative (niveau expert)

Perfectionnement à la comptabilité associative (bilan, compte de résultat, trésorerie...).

JEUDI 25 MAI • 14H/17H

Intervenant ► Direction du contrôle de gestion (ville de Dijon)

ATTENTION ► Cette formation est réservée aux "experts" ayant déjà les connaissances de base de la comptabilité associative. Si possible, venir avec un ordinateur portable.

LES FORMATIONS Second semestre

Le fonctionnement d'une association

Comprendre les spécificités de la loi 1901. Les statuts, la gouvernance, le fonctionnement : toutes les informations pour faire vivre son association au quotidien.

JEUDI 21 SEPTEMBRE • 9H/12H30

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Évolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

Appréhender le panorama associatif local. Les relations avec les collectivités territoriales et l'État, remplir une demande de subvention type CERFA.

JEUDI 21 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenants ► Ligue de l'enseignement 21
Service vie associative (ville de Dijon)

Accompagner les associations dans leur transition écologique

Qu'il s'agisse d'économies d'énergie, de tri des déchets ou d'économie circulaire, il n'y a pas de petits gestes !

JEUDI 28 SEPTEMBRE • 14H/17H

Intervenants ► Service vie associative (ville de Dijon) / Services énergie et valorisation des déchets (Dijon métropole)

Les ressources financières d'une association

Présentation de toutes les ressources financières possibles pour une association.

MARDI 3 OCTOBRE • 9H15/12H15

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Bénévoles, salariés, volontaires : à chacun son rôle

Connaître les statuts et les rôles respectifs des bénévoles, salariés et volontaires, pour un management efficace.

MARDI 3 OCTOBRE • 14H/17H

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Concevoir des visuels pour son association

Venez vous initier à CANVA, application gratuite, intuitive et complète qui vous permettra de créer et retoucher des visuels utilisables pour de la communication interne et/ou externe. Cette plate-forme est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone et ne nécessite aucune connaissance en graphisme.

JEUDI 12 OCTOBRE • 14H/17H

Intervenant ► Service vie associative (ville de Dijon)

La responsabilité des dirigeants

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

MARDI 17 OCTOBRE • 10H/12H

EN VISIO
Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Définir et rédiger son projet associatif

Le projet associatif : un véritable atout pour mobiliser sur l'essentiel et pour construire l'avenir !

MARDI 17 OCTOBRE • 14H/18H

Intervenant ► Pôle d'économie solidaire 21

La fonction "employeur"

Présentation de la fonction employeur pour une association, du chèque emploi associatif et du fonctionnement de la gestion salariale.

JEUDI 9 NOVEMBRE • 9H15/12H15

Intervenant ► Groupe APSALC

Piloter un projet efficacement

Construction et utilisation d'outils : rédaction du projet, rétro-planning, budget, évaluation...

JEUDI 9 NOVEMBRE • 14H/18H

Intervenant ► Pôle d'économie solidaire 21

Renouvellement des dirigeants associatifs : la gouvernance collégiale est-elle une solution ?

Le renouvellement des administrateurs et des dirigeants, le partage des responsabilités et l'intégration des jeunes : autant de défis pour les associations... Comment organiser, mettre en place et faire vivre une gouvernance collégiale dans une association (aspects humains, organisationnels et juridiques).

JEUDI 16 NOVEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► France bénévolat Côte-d'Or

Comptabilité associative (niveau débutant)

Initiation à la comptabilité associative : bilan, compte de résultat, trésorerie (apports théoriques et exercices pratiques).

JEUDI 23 NOVEMBRE • 9H/12H

ET 13H30/16H30

Inscription à la journée / EN VISIO

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21

Création d'un site internet

Toutes les astuces pour créer facilement un site internet pour son association.

JEUDI 30 NOVEMBRE • 9H15/12H15

Intervenant ► Centre multimédia (ville de Dijon)

Analyse financière

Initiation à l'analyse financière pour apprendre à lire et à interpréter les documents comptables. Fonctionnement, investissement, actif, passif et prospective seront abordés, en lien avec le volet financier des demandes de subvention.

JEUDI 7 DÉCEMBRE • 14H/17H

Intervenant ► Direction du contrôle de gestion (ville de Dijon)

Le numérique au service des associations

Présentation des services en ligne pour faciliter les formalités administratives des dirigeants dans le cadre de la simplification des démarches (subventions, modifications statutaires et des dirigeants, valideur CEC, sired...) et d'outils numériques pour booster le projet associatif.

JEUDI 14 DÉCEMBRE • 9H15/12H15

Intervenant ► Ligue de l'enseignement 21